

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
NEUF (9) RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de La Tuque a adopté le 17 février 2026 les règlements d'emprunt suivants et que ceux-ci ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :

RÈGLEMENT NUMÉRO	OBJET	MONTANT	DATE D'ADOPTION	TENUE DU REGISTRE	APPROUVÉ PAR LE MAMH
564-2026	Réfection du réseau d'aqueduc et d'égout	563 000 \$	17 février 2026	10 mars 2026	31 mars 2026
565-2026	Renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts de la rue St-Maurice	1 052 000 \$	17 février 2026	10 mars 2026	31 mars 2026
566-2026	Services professionnels – Réseau d'aqueduc et d'égout	274 000 \$	17 février 2026	10 mars 2026	1 ^{er} avril 2026
567-2026	Reconstruction du pont-barrage au Parc des Chutes	818 000 \$	17 février 2026	10 mars 2026	31 mars 2026
568-2026	Stabilisation de talus sur le rang Beaumont	1 706 000 \$	17 février 2026	10 mars 2026	1 ^{er} avril 2026
569-2026	Pavage urbain et rural	2 015 000 \$	17 février 2026	10 mars 2026	31 mars 2026
570-2026	Éclairage public, trottoirs et signalisation	239 000 \$	17 février 2026	10 mars 2026	1 ^{er} avril 2026
571-2026	Acquisition de machinerie et pièces maîtresses	165 000 \$	17 février 2026	10 mars 2026	31 mars 2026
572-2026	Parcs et infrastructures de loisirs	225 000 \$	17 février 2026	10 mars 2026	1 ^{er} avril 2026

Ces règlements entrent en vigueur suivant la loi et sont déposés au Service du greffe, à l'hôtel de ville de La Tuque situé au 375, rue Saint-Joseph, où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la Ville de La Tuque au www.ville.latuque.qc.ca

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque, ce 2^e jour du mois d'avril deux mille vingt-six (2026).



Christian St-Gelais
Greffier